



Introduction

La présente fiche de conseils s'adresse aux employeurs et aux employés des services d'incendie. Elle donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19 en milieu de travail. Des mesures de contrôle supplémentaires seront également requises en fonction du lieu de travail et des types de tâches accomplies par les travailleurs.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les employés peuvent consulter la ressource du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) intitulée [Protégez-vous et protégez les autres](#).

Il est également possible de consulter la ressource du CCHST intitulée [Premiers intervenants](#) pour obtenir des renseignements sur les premières interventions (p. ex. évaluation et transport de personnes).

Dans le cas des pompiers forestiers qui séjournent dans un campement éloigné, veuillez consulter la fiche de conseils du CCHST intitulée [Campements de travailleurs](#).

Prise en compte des risques

- Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens sont dans des espaces clos (mal aérés) et dans des lieux bondés où se trouvent des personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. Le risque est accru dans les situations réunissant plus d'un de ces facteurs ainsi que dans celles où les gens ont des conversations rapprochées, chantent, crient ou respirent bruyamment (p. ex. pendant un effort physique).
- Pour les pompiers, les sources d'exposition possibles comprennent :
 - le fait d'avoir un contact étroit avec un membre du public ou un collègue atteint de la COVID-19;
 - le fait de se toucher la bouche, le nez ou les yeux après avoir été en contact avec des surfaces ou des objets qui ont été touchés ou manipulés par une personne atteinte de la COVID-19.
- Les lieux de travail ont tous leurs particularités. Les employeurs doivent évaluer les risques liés à la COVID-19 pour leur milieu de travail et pour les activités menées par leurs travailleurs (interventions d'urgence, interactions quotidiennes au travail, etc.).
- Les employeurs doivent ensuite mettre en œuvre des mesures de contrôle des dangers appropriées en utilisant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, politiques administratives et port d'équipement de protection individuelle [EPI]). Il faut utiliser plusieurs [mesures de prévention personnelles](#) dans le cadre d'une approche multidimensionnelle.
- Envisagez la mise en œuvre d'un plan écrit de sécurité en milieu de travail qui recense les risques d'exposition à la COVID-19 et les mesures de contrôle mises en place pour protéger les employés.
- Les employeurs doivent tenir compte de ce qui suit :
 - Quelles mesures de contrôle seront appliquées aux employés? Il est recommandé de vérifier la présence de symptômes et les expositions possibles chez les employés avant chaque quart de travail.
 - Comment les pompiers seront-ils protégés lorsqu'ils fourniront des services médicaux d'urgence à une personne soupçonnée d'avoir la COVID-19? Assurez-vous que des procédures sont en place pour limiter l'exposition et que les pompiers portent l'EPI approprié lors d'un contact étroit.
 - Comment les surfaces ou l'équipement partagés seront-ils nettoyés et désinfectés? Assurez-vous que toutes les fournitures sont disponibles et que le désinfectant utilisé porte un numéro d'identification de médicament (DIN) attribué par Santé Canada.
 - Quelles précautions seront prises dans les casernes de pompiers? Évaluez le risque de transmission de la COVID-19 dans tous les secteurs (p. ex. garage, cuisine, toilettes, vestiaires, aire de conditionnement physique, dortoirs, véhicules).



- Est-ce que les pompiers forestiers séjournent dans un campement de base? Dans l'affirmative, mettez en œuvre les mesures de précaution nécessaires dans le campement. Envisagez de créer des « cohortes » ou des « équipes » de travailleurs qui demeureront physiquement éloignées des autres cohortes ou équipes.
- Quelles sont les tâches effectuées sur le lieu de travail? Évaluez le risque d'exposition à la COVID-19 pendant chacune des tâches de tous les postes ou rôles.

Communication et formation

- Fournissez aux employés des directives et des renseignements clairs sur les dangers liés à la COVID-19 et sur les mesures qu'ils doivent prendre pour se protéger et pour protéger les autres. Les sujets à traiter sont les suivants :
 - Qu'est-ce que la COVID-19 et quels sont les symptômes courants
 - Que faire si des employés se sentent malades ou ont pu être exposés
 - Comment le virus se propage
 - Comment l'utilisation parallèle de plusieurs mesures de contrôle aide à prévenir la propagation
 - Comment se protéger au moyen de mesures de prévention personnelles
 - Comment porter, manipuler et entretenir adéquatement l'EPI et les masques non médicaux
 - Comment utiliser en toute sécurité les produits chimiques de nettoyage et de désinfection
 - Comment rester informé sur la COVID-19 (auprès de sources fiables)
- Encouragez les employés à signaler toute préoccupation concernant la COVID 19 à leur superviseur ou à leur employeur. Les employés peuvent également s'adresser à leur comité de santé et de sécurité, à leur représentant en matière de santé et de sécurité ou à leur syndicat, s'il y en a un.
- Communiquez régulièrement avec les employés afin qu'ils soient informés des nouveaux développements et qu'ils puissent discuter de leurs questions et préoccupations.
- Installez des affiches partout dans le lieu de travail pour rappeler les précautions à prendre (p. ex. hygiène des mains, éloignement physique).
- Offrez des ressources de soutien en santé mentale à tous les employés.

Vérification des symptômes et des expositions possibles

- Pensez à poser des questions de contrôle aux employés avant chaque quart de travail en vous servant de l'[outil de dépistage](#) du CCHST ou d'une autre liste de vérification fournie par les autorités locales de santé publique.
- Certaines administrations exigent un contrôle actif des employés avant chaque quart de travail. Les étapes du contrôle actif peuvent inclure une auto-évaluation (p. ex. au moyen d'un outil en ligne, d'un questionnaire rempli par l'employé ou de questions posées directement à l'employé par une personne désignée). Au moment de choisir votre méthode de contrôle, tenez compte de la taille de votre effectif, du nombre de lieux de travail, des quarts de travail et des activités.
- Les employés qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent rester à la maison. S'ils commencent à ressentir des symptômes pendant qu'ils sont au travail, ils doivent porter un masque médical (ou, s'il n'y en a pas, un masque non médical bien conçu et bien ajusté) et retourner chez eux immédiatement (de préférence sans utiliser les transports en commun). Ils doivent également communiquer avec leur fournisseur de soins de santé et les autorités locales de santé publique.
- Les [symptômes](#) les plus courants sont les suivants :
 - toux nouvelle ou aggravée;
 - essoufflement ou difficulté à respirer;
 - température égale ou supérieure à 38 °C;



- sensation de fièvre;
 - frissons;
 - fatigue ou faiblesse;
 - douleurs musculaires ou courbatures;
 - nouvelle perte de l'odorat ou du goût;
 - maux de tête;
 - symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements);
 - sensation de malaise intense;
 - éruptions ou changements cutanés (chez les jeunes enfants).
- Les symptômes peuvent varier d'une personne à l'autre et selon les groupes d'âge.
 - Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou sont totalement asymptomatiques.
 - Chez les personnes âgées, les personnes de tous âges qui ont des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes obèses, la COVID-19 et ses conséquences risquent d'être plus graves que chez les autres.
 - Élaborez des procédures pour communiquer avec les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des conseils si un cas positif de COVID-19 se présente. Si le cas est lié au travail, vous devrez peut-être le déclarer à d'autres instances (p. ex. l'[organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité](#) et la [commission des accidents du travail](#) de l'administration compétente).
 - Pour faciliter la recherche des contacts, tenez un registre des noms et des coordonnées de tous les travailleurs et des autres personnes qui entrent dans le lieu de travail, conformément aux exigences des autorités locales de santé publique. Assurez-vous de protéger les renseignements personnels, et veillez à ce que les renseignements soient conservés en lieu sûr. Les renseignements recueillis doivent être éliminés en temps opportun, en conformité avec les exigences en matière de protection des renseignements personnels.

Vérification des symptômes et des expositions possibles chez le public

- Mettez à jour les procédures destinées aux répartiteurs de façon à ce qu'ils posent des questions de contrôle relatives à la COVID-19 aux appelants.
- Les répartiteurs doivent poser des questions aux appelants afin de déterminer si une personne qui se trouve sur les lieux de l'incident a des symptômes liés à la COVID-19, a voyagé à l'extérieur du pays, a eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19, ou est actuellement en quarantaine ou en isolement conformément aux directives des autorités de santé publique. Les réponses aux questions doivent être communiquées aux pompiers.
- Sensibilisez les membres du public aux mesures de contrôle et expliquez-leur qu'il est important de répondre honnêtement aux questions posées pour assurer une prestation de services sécuritaire.

Vaccin

- Encouragez les pompiers à recevoir le vaccin lorsqu'il sera offert dans leur province ou territoire.
- Pour de plus amples renseignements sur le vaccin, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [Ce qu'il faut savoir sur le vaccin contre la COVID-19 au Canada](#).

Réduction des risques d'exposition

- Déterminez si certains employés peuvent travailler à distance (p. ex. les employés qui exercent des fonctions administratives pour le service d'incendie). Offrez un soutien et des ressources en matière d'ergonomie aux



employés qui aménagent un bureau à domicile.

- Éliminez les déplacements professionnels non essentiels pour tous les employés.
- Demandez aux gens d'éviter les contacts physiques superflus, comme les poignées de main.
- Examinez tous les services fournis par le service d'incendie et déterminez si certains services (p. ex. visite de la caserne, activités éducatives publiques dans la collectivité) pourraient être suspendus pendant la pandémie.
- Envisagez de mettre en œuvre des options sans contact (p. ex. en ligne ou dans une boîte de dépôt) pour permettre au public de présenter des demandes de permis de feu en plein air.
- Fermez les casernes de pompiers aux visiteurs non essentiels pendant la pandémie. Utilisez tous les moyens disponibles (p. ex. site Web, médias sociaux, affiches) pour en informer le public.
- Envisagez de laisser les portes de garage fermées et de verrouiller les portes extérieures pour empêcher les gens d'entrer librement dans la caserne. Si un membre du public se rend à la caserne pour obtenir des services, dirigez-le vers une zone de service où il peut être isolé des aires de vie du bâtiment et où il peut être possible de limiter les contacts avec le personnel.
- Évitez les réunions en personne dans la mesure du possible. Utilisez plutôt des méthodes de communication à distance (p. ex. téléconférence, vidéoconférence). Lorsque les rencontres en personne sont inévitables, utilisez un grand espace bien aéré, éloignez-vous le plus possible des autres (au moins 2 mètres) et portez des masques non médicaux.
- Examinez les programmes de formation et déterminez si certaines séances peuvent avoir lieu virtuellement. Déterminez la formation qui est essentielle et qui ne peut être offerte qu'en salle de classe (p. ex. la formation qui comprend un volet pratique jugé indispensable aux activités du service d'incendie). Établissez des règles pour la formation en classe essentielle. Tenez compte de ce qui suit :
 - établissez un nombre maximal de participants;
 - demandez aux participants de porter un masque non médical bien ajusté et bien conçu;
 - déterminez si la formation peut avoir lieu à l'extérieur. Si la formation se déroule à l'intérieur, assurez-vous qu'elle se déroule dans un vaste espace aéré;
 - assurez-vous que les participants gardent la plus grande distance possible entre eux (au moins 2 mètres).
- Lors d'un appel, limitez le nombre de membres du personnel qui entrent dans un bâtiment (si la situation peut être gérée en toute sécurité par une équipe restreinte).
- Ne manipulez pas la tenue intégrale de combat d'incendie des autres membres du personnel (vêtements et équipement de protection) au moment de la relève ou pour le nettoyage et la désinfection. Lors de la relève, demandez aux pompiers de retirer de l'engin d'incendie et de ranger eux-mêmes leur équipement et leurs articles personnels.

Éloignement physique

- Gardez la plus grande distance physique possible (au moins 2 mètres) entre vous et les personnes ne faisant pas partie de votre ménage immédiat.
- Lorsque vous êtes appelés à évaluer une personne soupçonnée d'être infectée, assurez-vous que les membres de l'équipe gardent la plus grande distance physique possible (au moins 2 mètres) avec elle jusqu'à ce que l'évaluation soit terminée. Seuls les pompiers chargés de prodiguer des soins doivent se tenir à moins de 2 mètres de la personne. Les autres personnes doivent respecter une distance de 2 mètres entre elles.
- Maintenez l'éloignement physique lors de la relève, les réunions et la formation afin de réduire au minimum le contact entre les personnes et les groupes.
- Pour les repas à la caserne, tenez compte de ce qui suit :
 - échelonnez les heures de repas (c-à-d. envisagez de manger à tour de rôle pour réduire l'interaction entre le personnel);
 - retirez ou réorganisez des tables pour maintenir l'éloignement physique. Envisagez de manger dans d'autres endroits pour créer de l'espace;



- cessez le service de buffet;
- retirez les stations d'aliments, de condiments et d'ustensiles partagés.
- Installez des affiches qui indiquent la capacité à l'entrée des aires partagées par les employés (p. ex. cuisines, toilettes, salle d'entraînement, salle de conditionnement physique).
- Réduisez le nombre de chaises situées dans les espaces communs de réunion (p. ex. cuisines, bureaux) afin de dissuader physiquement les gens de se rassembler dans le même espace.
- Dans la mesure du possible, organisez les chambres partagées et les dortoirs de façon à assurer une séparation d'au moins 2 mètres entre les lits et placez les lits en tête-bêche. Envisagez d'installer des barrières temporaires (p. ex. des rideaux en plastique) qui peuvent être facilement nettoyées et désinfectées entre les lits dans la mesure du possible.

Ventilation

- Vérifiez le bon fonctionnement de chaque système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) dans le bâtiment.
- Veillez à ce que l'entretien préventif du système CVC soit fait selon les directives du fabricant (p. ex. changement régulier des filtres et inspection des pièces essentielles).
- Consultez un spécialiste des systèmes CVC pour déterminer s'il est possible d'apporter des améliorations au système CVC. Par exemple :
 - utiliser autant d'air extérieur que le système CVC le permet;
 - augmenter l'efficacité des filtres du système CVC, dans les limites de la capacité du système.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ventilation intérieure, veuillez consulter les liens suivants :
 - [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) (gouvernement du Canada);
 - [Ventilation intérieure : directives pendant la pandémie de COVID-19](#) (CCHST).
- Augmentez l'apport d'air frais dans les véhicules d'urgence en ouvrant les fenêtres (si la température le permet) et en réglant la ventilation pour que l'air provienne de l'extérieur. L'option de recirculation de l'air ne doit pas être utilisée dans les véhicules.

Hygiène personnelle

- Fournissez à tous les employés un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Assurez-vous que les engins d'incendie et tous les autres véhicules du service d'incendie sont munis d'un désinfectant pour les mains.
- Encouragez le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Si l'accès à l'eau et au savon est impossible, utilisez un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool.
- Il faut se laver les mains au début du quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché à des objets partagés, après avoir utilisé les toilettes, après avoir retiré l'EPI, après avoir nettoyé et désinfecté des objets, après chaque appel, après avoir fait le plein, après avoir fréquenté un lieu public et à la fin du quart de travail.
- Rappelez aux personnes d'éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains non lavées et de toucher la surface extérieure de leur masque non médical quand elles le portent ou le manipulent, car elle pourrait être contaminée. Encouragez les gens à se laver les mains ou à utiliser du désinfectant pour les mains après avoir mis, touché ou retiré un masque non médical.
- Faites la promotion d'une bonne hygiène respiratoire. Fournissez des mouchoirs jetables et rappelez aux gens de tousser ou d'éternuer dans le coude ou dans un mouchoir et de jeter immédiatement les mouchoirs, puis de se laver les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains.
- Vérifiez que tout le matériel nécessaire est facilement accessible sur le lieu de travail (p. ex. désinfectant pour



les mains, poubelles, mouchoirs jetables).

- Pour la literie dans les chambres ou les dortoirs :
 - Encouragez l'utilisation d'une couche de base lavable sur les lits (p. ex. drap, couverture) pour créer une barrière supplémentaire entre le lit et la literie personnelle.
 - La literie personnelle et la couche de base doivent être enlevées et lavées après chaque quart de travail. Il ne faut pas secouer le linge sale. Lavez les articles selon les directives du fabricant. Lavez à la machine à l'eau la plus chaude possible, utilisez du détergent à lessive et séchez soigneusement.

Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent demeurer sur des objets pendant quelques heures ou quelques jours selon le type de surface et les conditions environnementales.
- Afin de promouvoir des pratiques de désinfection uniformes, établissez et fournissez une [procédure](#) de nettoyage et de désinfection systématique comportant un calendrier et une liste de vérification.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces fréquemment touchées, par exemple :
 - les engins d'incendie et les autres véhicules partagés. Après une intervention, nettoyez et désinfectez les surfaces telles que les poignées de porte, les boutons et les interrupteurs de commande, le volant, les commandes de la radio et les radios portatives, entre autres;
 - les outils et l'équipement utilisés au cours d'un appel, ce qui comprend les appareils médicaux;
 - les systèmes de captage et d'évacuation des gaz d'échappement des véhicules dans le garage;
 - les supports pour entreposer le matériel et l'équipement;
 - les poignées de bureau et les postes de travail (p. ex. clavier et souris d'ordinateur);
 - les cuisines (p. ex. tables, comptoirs, éviers, robinets, interrupteurs, armoires, réfrigérateurs et congélateurs);
 - les surfaces des toilettes;
 - l'équipement de conditionnement physique;
 - les meubles (p. ex. canapés, chaises), conformément aux directives du fabricant à propos des produits de nettoyage et de désinfection qui sont recommandés et qui n'endommageront pas le tissu;
 - les surfaces des dortoirs (p. ex. poignées de porte, interrupteurs, tables de nuit, lampes de table).
- Utilisez des désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou rendre inactifs les virus et les bactéries. Le désinfectant utilisé doit porter un numéro d'identification de médicament (DIN), ce qui signifie que son utilisation a été approuvée au Canada.
- Les employés doivent recevoir une formation sur l'utilisation sécuritaire des produits de nettoyage et de désinfection. Suivez toujours les directives du fabricant lorsque vous utilisez, manipulez ou entreposez le produit. Examinez l'étiquette du produit et, le cas échéant, la fiche de données de sécurité pour déterminer les précautions à prendre (p. ex. port d'EPI).
- Fournissez aux employés des fournitures adéquates et l'accès à tout EPI requis.
- Dans la mesure du possible, nettoyez et désinfectez l'EPI, les outils, l'équipement et le matériel sur les lieux. Autrement, étiquetez les articles potentiellement exposés et placez-les dans un sac. Rangez le sac dans un compartiment extérieur de l'engin d'incendie pendant le trajet de retour à la caserne. Rangez l'EPI, les outils et l'équipement potentiellement contaminés dans une pièce ou un endroit bien aéré réservé à cette fin à la caserne. Les articles potentiellement contaminés ne doivent en aucun cas se trouver dans les vestiaires personnels ou dans les aires de vie de la caserne. Nettoyez et désinfectez les outils, l'équipement et le matériel dans un endroit désigné avant de les remettre en service.

Équipement de protection individuelle (EPI)

- Examinez les procédures et mettez-les à jour pour y inclure l'EPI qui sera utilisé par les pompiers pour se



protéger contre la COVID-19. S'il y a lieu, respectez les exigences particulières de votre administration pour ce qui a trait à l'EPI.

- Lorsque vous êtes à moins de 2 mètres d'une personne soupçonnée d'être infectée, portez l'EPI requis par votre employeur. L'EPI peut comprendre des gants d'examen jetables appropriés (p. ex. gants en nitrile), une protection oculaire (écran facial ou lunettes), une blouse et un appareil de protection respiratoire (N95 ou protection supérieure).
- Demandez aux personnes soupçonnées d'être infectées de porter un masque médical si elles sont en mesure de le faire (s'il n'y a pas de masque médical de disponible, demandez-leur de porter un masque non médical bien ajusté et bien conçu).
- Veillez à ce que les travailleurs aient suivi une formation sur l'utilisation appropriée de l'EPI, y compris sur les procédures d'enfilage et de retrait de l'EPI.
- La formation sur l'entretien, l'utilisation et l'entreposage des appareils de protection respiratoire doit notamment porter sur les sujets suivants :
 - limites de l'appareil de protection respiratoire;
 - inspection et entretien de l'appareil de protection respiratoire;
 - ajustement de l'appareil de protection respiratoire;
 - nettoyage et désinfection de l'appareil de protection respiratoire (le cas échéant).
- Assurez-vous que les pompiers ont effectué un essai d'ajustement avant de porter un appareil de protection respiratoire ajusté (p. ex. appareil de protection respiratoire N95). Un essai d'ajustement permet de vérifier qu'il y a un contact étanche entre l'appareil de protection respiratoire et le visage du travailleur.
- Rappelez aux employés qu'il ne doit pas y avoir de poils faciaux entre la surface d'étanchéité de l'appareil de protection respiratoire et le visage. Les poils faciaux peuvent nuire à l'étanchéité de l'appareil de protection respiratoire et causer des fuites d'air.
- Assurez-vous qu'il existe des mesures et des procédures écrites concernant la sélection, l'entretien et l'utilisation des appareils de protection respiratoire.
- Assurez-vous que les pompiers peuvent se procurer les fournitures appropriées d'EPI. Il est recommandé de transporter des fournitures supplémentaires à bord de chaque engin d'incendie et de chaque véhicule de soutien.
- Veillez à ce que les pompiers puissent retirer l'EPI dans une zone sécuritaire, dotée des fournitures d'élimination et de décontamination requises. Placez le matériel contaminé dans un sac et rangez le sac dans un compartiment extérieur de l'engin d'incendie pendant le trajet de retour à la caserne.
- Élaborez des procédures pour l'élimination adéquate de l'EPI à usage unique. Les déchets doivent être placés dans un sac, et le sac doit être rangé dans un compartiment extérieur de l'engin d'incendie pendant le trajet de retour, puis déposé dans un conteneur à ordures approprié.
- Assurez-vous que l'EPI réutilisable est nettoyé et désinfecté après utilisation, conformément aux directives du fabricant. Consultez la section « Nettoyage et désinfection » pour obtenir de plus amples renseignements.

Masques non médicaux

- Les employeurs doivent élaborer des politiques concernant le port de masques non médicaux.
- Il est fortement recommandé aux employés de porter un masque non médical bien ajusté et bien conçu chaque fois qu'ils se trouvent dans un espace commun (à l'intérieur ou à l'extérieur) en compagnie de personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat.
- Assurez-vous que les exigences relatives au port de masques non médicaux établies par les autorités locales de santé publique sont respectées.

Évaluation des mesures de contrôle

- Examinez régulièrement la pertinence des mesures de contrôle mises en œuvre et apportez des améliorations,



au besoin.

- Déterminez si les changements apportés au lieu de travail ont engendré de nouveaux dangers. Par exemple, les pompiers qui reçoivent un appareil de protection respiratoire N95 ont-ils effectué un essai d'ajustement? Examinez les programmes et apportez des modifications, au besoin.

Plans de continuité des activités

- Examinez les plans de continuité des activités et modifiez-les de façon à tenir compte des questions liées à la COVID-19, notamment des régimes de travail non conventionnels, des mesures à prendre en cas de pénurie de personnel et de la façon dont les communications seront coordonnées avec les intervenants tels que le ministère de la Santé de l'administration et les autorités locales de santé publique.

Pompiers forestiers

Bon nombre des conseils fournis dans le présent document pourraient également s'appliquer aux pompiers forestiers. Toutefois, les pompiers forestiers peuvent devoir se rendre dans des régions éloignées et séjourner dans des campements pendant la saison des incendies. La section ci-dessous contient des précautions supplémentaires propres aux déplacements et aux séjours dans des campements de base.

- Les employeurs doivent fournir aux travailleurs des renseignements sur la façon de se déplacer en toute sécurité (p. ex. réduire au minimum les contacts avec le public, se désinfecter les mains après avoir fait le plein).
- Demandez aux travailleurs de surveiller les symptômes associés à la COVID-19 et de remplir un registre de santé quotidien pendant 14 jours avant leur arrivée au campement.
- À l'arrivée du personnel au campement, appliquez les mesures de vérification des symptômes et des expositions possibles liées à la COVID-19 (dont il a été question précédemment dans le présent document). Les employeurs doivent aussi prévoir des espaces distincts pour que les pompiers puissent s'éloigner physiquement des autres pendant 14 jours, dans la mesure du possible.
- Selon le nombre de pompiers, l'employeur peut envisager de créer des cohortes de travail (c.-à-d. des équipes). Les cohortes doivent fonctionner comme une unité et, à ce titre, les membres d'une même cohorte doivent travailler, se déplacer et manger ensemble. Chaque cohorte doit s'éloigner physiquement des autres cohortes et ne pas socialiser avec les autres cohortes.
- Tout travailleur présentant des symptômes associés à la COVID-19 doit être isolé des autres travailleurs. Mettez à la disposition du travailleur un espace lui permettant de s'isoler (p. ex. une pièce ou une tente avec une entrée distincte) ainsi qu'une toilette et une douche séparées que lui seul utilisera. Livrez les repas à l'extérieur de la pièce où se trouve le travailleur isolé.
- Tous les campements doivent être dotés de fournitures de lutte contre les infections, y compris d'installations de lavage des mains adéquates.
- Réduisez au minimum les visites dans la communauté locale :
 - Dans la mesure du possible, prévoyez la livraison de toutes les fournitures au campement;
 - S'il est nécessaire de se rendre dans une communauté voisine, désignez une seule personne qui sera chargée de faire les courses pour tous les travailleurs du campement.
 - Demandez aux travailleurs d'apporter les produits de première nécessité (p. ex. articles de toilette, médicaments) dont ils auront besoin pour la saison des incendies.
- Assurez-vous que des précautions sont en place pour les repas et les aires de sommeil (voir plus haut dans le présent document).
- Dans la mesure du possible, fournissez des aires de sommeil privées (p. ex. des chambres pour une personne dans les campements permanents ou des tentes à occupation unique).
- Faites la promotion du bien-être (repos, hydratation et nutrition) pendant la saison des incendies.
- Les employeurs doivent envisager de fournir des amplificateurs de téléphonie mobile, des postes de charge et une connexion Wi-Fi, lorsque cela est possible, pour permettre aux pompiers de communiquer avec leurs amis



et leur famille.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).